

le mardi 7 décembre 2004

13 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. LeBlanc, appuyé par M. Malley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 décembre 2004

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit ; il est ajourné sur la motion de M. Holder.

La séance est levée à 14 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

états de divulgation publique déposés conformément
au paragraphe 20(7) de la *Loi sur les conflits d'intérêts*
des députés et des membres du Conseil exécutif (6 décembre 2004).